



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

Conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, le rôle général de perception de la Ville de Saint-Lazare pour l'année 2019 a été déposé au bureau de la soussignée situé au 1960, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare le 5 février 2019.

En conséquence, l'envoi des comptes de taxes se fera dans le délai imparti.



Brigitte Bonin, CPA, CA, OMA
Directrice des finances et trésorière
Service des finances et de la trésorerie

Certificat de publication de l'avis annonçant le dépôt du rôle général de perception

Je, soussignée, Brigitte Bonin, trésorière à la Ville de Saint-Lazare, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié dans l'édition du 13 février 2019 du journal « L'Étoile » et affiché au babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet le 6 février 2019.

Saint-Lazare, le 14 février 2019

Brigitte Bonin, CPA, CA, OMA
Directrice des finances et trésorière
Service des finances et de la trésorerie